

Je
choisis
le Québec



Montréal, le 4 avril 2025

Alliance des artistes canadiens de cinéma, de télévision et de radio
ACTRANational@actra.ca

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2025. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez, dans les prochains jours, plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebécois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2025

- 1) En raison de la guerre commerciale et des droits de douane imposés au Canada par Washington, votre parti s'engage-t-il à reconnaître que les produits culturels canadiens (c'est-à-dire les productions cinématographiques et télévisuelles) méritent d'être reconnus dans les initiatives « acheter canadien » et quelles actions votre parti prendra-t-il pour soutenir des politiques qui encouragent les Canadiens à « acheter canadien, regarder canadien » ?

Nous sommes en faveur de politiques qui reconnaissent la spécificité des produits culturels québécois et canadiens, à l'instar de ce que nous avons observés ailleurs, notamment parmi les épiceries, où les produits d'ici ont été rapidement identifiés et promus. Au cours des dernières semaines, la mobilisation des entreprises et des consommateurs pour prioriser l'achat de produits locaux a été très encourageante. Une telle démarche de protestation doit se transposer au profit du monde artistique.

Le Bloc Québécois propose l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable aux consommateurs de spectacles, concerts ou pièces de théâtre. Ce crédit d'impôt représenterait 20 % de la somme d'un billet ou d'un frais d'entrée pour une activité artistique, jusqu'à un maximum de 200 \$ par année. De plus, nous voulons que la taxe sur les produits et les services (TPS) prélevée de la vente de produits culturels soit versé plutôt à un Fonds d'aide à la culture. Ce fonds pourrait financer une panoplie d'activités artistiques, des concerts, jusqu'aux salles de spectacles, de théâtre, etc. Enfin, nous tenons à ce qu'une proportion de contenu francophone soit assurée à la hauteur de 40 %, autant au cinéma, sur les plateformes de visionnement numériques que les productions télévisuelles.

Le Bloc Québécois réclame la tenue d'états généraux sur l'avenir de la radiodiffusion, et plus particulièrement de la production et diffusion québécoise, où le contexte mondial cause une profonde transformation de la façon de consommer la culture. L'hégémonie de la culture américaine et l'homogénéisation qu'elle cause représente une menace aux spécificités culturelles du Québec et du Canada.

- 2) La Société Radio-Canada est présente dans toutes les communautés du Canada, crée 300 émissions de télévision originales et est responsable de plus de 16 000 emplois canadiens. Votre parti continuera-t-il de soutenir financièrement et de renforcer la CBC afin qu'elle puisse continuer à être une voix publique pour les Canadiens et promouvoir notre culture unique ?

Au cours de la dernière législature, le Bloc Québécois a défendu à de nombreuses occasions le diffuseur public contre le narratif nocif d'austérité du Parti conservateur et a dénoncé le manque d'action du gouvernement libéral, tardant ainsi à répondre aux effets de la transformation du paysage médiatique et des

nouvelles habitudes des consommateurs. Il est impératif que la pérennité de CBC et de Radio-Canada soit sécurisée par l'octroi d'un financement prévisible, à la hauteur des défis auxquelles elle est confrontée.

Que ce soit ici au Québec ou ailleurs dans les communautés francophones au Canada, les citoyens consultent régulièrement les plateformes de Radio-Canada, quand ils n'en dépendent pas littéralement, dans le but d'obtenir une information de qualité et un contenu de divertissement à leur image. CBC/Radio-Canada a comme mission d'offrir une couverture journalistique jusqu'aux régions où les réseaux privés ne peuvent pas se permettre de couvrir. Les nombreuses antennes régionales du diffuseur public permettent parfois à des entreprises de nouvelles dans les régions éloignées d'offrir un point de vue différent et local aux événements qui se déroulent dans leurs milieux de vie.

Nous réclamerons la gratuité et l'accessibilité de tous les contenus en ligne du diffuseur public, incluant Tou.TV extra et les chaînes spécialisées, ainsi que le renforcement de son rôle de couverture régionale. À l'heure actuelle, CBC peut être visionné gratuitement tandis que Radio-Canada, notamment RDI, ne peut pas être consulté gratuitement lors de diffusion en direct. Nous avons maintenu la pression sur la ministre du Patrimoine canadien afin d'éviter que les coupes de postes annoncées par l'administration de Catherine Tait n'affectent de façon disproportionnée Radio-Canada par rapport à sa contrepartie anglophone. Parallèlement, nous avons travaillé de façon constructive avec le gouvernement fédéral sur les projets de loi C-11 (Loi sur la diffusion continue en ligne) et C-18 (Loi sur les nouvelles en ligne) et nous allons continuer à promouvoir la découvrabilité du contenu créé par les gens d'ici.

Il est évident que des changements législatifs et réglementaires significatifs devront être implantés afin d'assurer l'avenir du diffuseur public. C'est la seule manière de protéger CBC/Radio-Canada de futurs gouvernements qui auraient comme ambition de la démanteler

- 3) Les artistes canadiens souhaitent gagner leur vie en travaillant dans une industrie cinématographique nationale forte où ils peuvent raconter des histoires canadiennes. Votre parti fera-t-il tout ce qui est en son pouvoir pour appliquer la mise en œuvre du projet de loi C-11 : La Loi sur le streaming en ligne concernant le contenu canadien et les règles de financement public qui privilégient les artistes canadiens et les histoires canadiennes ?

Dès le départ, le Bloc Québécois a appuyé l'idée d'une réforme de la Loi sur la radiodiffusion. Au cours du processus législatif, le Bloc Québécois a soumis des propositions constructives afin de bonifier ce projet de loi et d'enchâsser les intérêts des francophones et du contenu de langue française dans cette loi.

En menant un travail sérieux, notre parti a pu obtenir plusieurs gains ; la

protection et la promotion du contenu original francophone, la découvrabilité des services de programmation canadiens et du contenu canadien original ainsi que le contenu francophone, à proportion égale, la mise en valeur dans les deux langues officielles et dans plusieurs langues autochtones, l'obligation de contribuer au système de radiodiffusion canadien, la présence de nouveaux contenus francophones et une clause crépusculaire qui assure un réexamen approfondi de la loi tous les cinq ans.

- 4) L'intelligence artificielle générative non contrôlée constitue une menace imminente pour de nombreux travailleurs canadiens. Les travailleurs de notre secteur sont les plus menacés sur le plan des droits moraux et du maintien du consentement, du contrôle et de la compensation pour l'utilisation de leur image. Votre parti s'engage-t-il à modifier la Loi sur le droit d'auteur afin d'inclure les droits moraux pour les acteurs canadiens, tout comme pour tous les autres artistes reconnus ?

Le Bloc Québécois s'engage à collaborer avec les autres formations politiques pour mener une imposante réforme de la Loi sur le droit d'auteur. Ce chantier colossal aurait dû être entamé il y a plusieurs années car les avancées technologiques complexifient le travail qui devra être fait. Que ce soit le phénomène croissant des artistes fantômes, de la génération artificielle de musique, d'image ou de vidéo ou l'obtention du consentement et des compensations pour l'utilisation de l'image, le tout devra être étudié avec minutie.

- 5) Toutes les publicités gouvernementales et les productions filmées devraient être produites uniquement en vertu des conventions collectives syndicales afin de protéger les travailleurs canadiens. Votre parti donnera-t-il l'instruction au Secrétariat du Conseil du Trésor de travailler uniquement avec des travailleurs syndiqués et des signataires des conventions collectives de négociation d'ACTRA ?

Le Bloc Québécois prône toujours le dialogue entre les parties et nous souhaitons toujours des solutions négociées. Nous nous opposons aux interventions imposées et nous soutenons le droit des travailleurs d'exiger d'être traités de façon équitable.